



Plan Covid-19 Ecole de Parachutisme Midi-Pyrénées Bouloc

version du 16 mai 2021

1. GENERAL

Ce document appelé Plan Covid-19 a pour objectif de décrire les modalités de prévention risque Covid-19 mises en application à l'Ecole de Parachutisme Midi Pyrénées Bouloc, dans le cadre des règles et consignes ministérielles et fédérales en vigueur.

Il est construit zone par zone, passant en revue les mesures mises en place pour éviter l'exposition et la contamination au virus de l'équipe encadrante ainsi que des visiteurs.

Il comprend 2 annexes :

- Un document appelé "charte adhérent", qui a pour but de rappeler synthétiquement les consignes ad hoc que tout adhérent/visiteur séjournant sur la structure doit s'engager à respecter.
- Un questionnaire Covid que tout entrant sur la structure devra remplir et signer.

1.1. Contrôle et sanction

La vigilance partagée est encouragée : toute personne pouvant constater un écart aux règles de fonctionnement est invité à rappeler ces règles.

Le staff et les membres du comité directeur sont particulièrement vigilants à l'application de ce plan et de la charte associée. En cas de récidive ou de refus de respect des règles, la personne pourra être temporairement exclue.

Le référent Covid-19 (Jérôme HAMON, Directeur Technique) est chargé de veiller au bon respect de l'ensemble des consignes et recommandations sanitaires établis par le ministère des Solidarités et de la Santé.

Le responsable de la séance de saut s'assure chaque jour que les procédures mises en place par la structure soient respectées par tous. Il aura l'autorité pour interdire de saut un adhérent qui ne respecterait pas les consignes mises en place.

1.2. Anticipation/communication

Le plan Covid-19 et ses annexes sont publiées sur le site et les réseaux sociaux de l'école. Son lien est aussi envoyé par mail aux personnes prenant contact avec le centre. Ainsi, il est connu des visiteurs, qui doivent attester en arrivant d'en avoir pris connaissance pour respect des règles.

École de Parachutisme Midi-Pyrénées Bouloc

Toute activité sportive doit avoir fait l'objet d'une réservation (questionnaire en ligne ou réservation de stage) afin de limiter le nombre de personnes sur place. Le secrétariat tient à jour un registre journalier répertoriant l'ensemble des personnes présentes sur la structure (pratiquants et visiteurs).

Il est demandé à chaque visiteur de venir équipé de masques aux normes AFNOR et de gel hydroalcoolique pour la durée de son séjour. Des masques sont en vente au secrétariat afin de pallier à un manque ou à un non-respect des normes.

1.3. Sensibilisation et responsabilisation

A chaque entrée de zone, une affiche rappelle synthétiquement les règles et consignes à respecter. Aussi, l'affichage réglementaire de prévention COVID-19 est présent à l'entrée et dans tous les points stratégiques, zone d'attente pratiquants et accompagnants, salle de pliage et/ou de cours, lieux communs.

La responsabilisation de l'ensemble des personnes présentes sur l'école est encouragée afin que la reprise puisse se faire de la meilleure manière et de façon durable.

1.4. Gestes barrière

Le port du masque (norme AFNOR) est obligatoire/recommandé en fonction des zones spécifiques et obligatoire chaque fois que la distanciation physique ne peut être respectée.

1.5. Protection des salariés

Le planning des pilotes garantit autant que possible la rotation de ceux-ci, afin qu'ils ne se croisent pas. Un pilote est nommé pour la journée (sauf exception).

Des masques et du gel hydroalcoolique sont mis à disposition des salariés ainsi que des kits de désinfection.

1.6. Accueil de visiteurs / accompagnants

Les visiteurs ou personnes qui accompagnent les pratiquants doivent se présenter à l'accueil afin d'être enregistrés sur le registre. Ils sont ensuite invités à s'installer dans les zones appropriées (terrasse bar, extérieur restaurant, entrée ouest).

Des affiches et rubanises sont mises en places à destination des visiteurs / accompagnants afin de délimiter les zones.

1.7. Gestion d'un cas Covid-19

Dès apparition d'un cas suspect présentant des symptômes :

- Prévenir le référent Covid
- Isolement de la personne suspectée d'infection dans sa chambre
- Respect des consignes ministérielles en la matière
- Contacter le médecin de proximité pour consultation téléphonique
- Si besoin : Numéro vert 0800 13 00 00 / Urgences 15

2. HANGAR PRINCIPAL

2.1. Circulation

Un fléchage au sol indique le sens de circulation dans le hangar aux zones rétrécies (portes) : chaque ouverture de porte (ouest, est et nord) est divisée en deux, afin de proposer une entrée et une sortie séparées.

Toutes les portes sont ouvertes le matin par le staff, et sont bloquées afin d'éviter la manipulation de celles-ci et de favoriser les courants d'air.

2.2. Nettoyage des mains

Le nettoyage des mains est possible aux toilettes du hangar, avec du savon liquide et du papier. Du gel hydroalcoolique est aussi disponible aux points stratégiques du hangar.

2.3. Gestion des déchets

Des poubelles ne nécessitant aucune manipulation manuelle pour ouverture sont mises à dispositions à plusieurs points du hangar et des espaces communs et de vie.

Les sacs à déchets seront relevés chaque fin de journée, et autant que nécessaire. Ils seront ensuite scellés avant d'être entreposés dans les containers situés dans le local extérieur isolé, dans l'attente de leur évacuation par les services communaux compétents.

3. ACCUEIL / SECRETARIAT

3.1. A l'extérieur

- Chaque visiteur est invité à se présenter à l'accueil en arrivant.
- Un marquage au sol délimite les distances physiques devant le comptoir.
- Un écran de protection devant le secrétariat vient couvrir en largeur l'ouverture de la fenêtre d'accueil.
- Un flacon de gel hydroalcoolique est disponible sur le comptoir. Les visiteurs doivent se désinfecter les mains avant de toucher quoi que ce soit.
- Les paiements par carte bancaire, sans contact sont privilégiés.
- Les terminaux de paiement sont emballés de cellophane et désinfectés toutes les heures
- Les stylos personnels sont privilégiés.

3.2. A l'intérieur

- Seules les personnes de l'équipe administrative ou technique sont autorisées à pénétrer dans le secrétariat : une affiche sur la porte rappelle cette exigence.
- Désinfection régulière du poste de travail, des outils et matériels du secrétariat. Les éléments sont autant que possible emballés de cellophane pour faciliter la désinfection.
- Les principaux points de contacts (tablettes, TPE, caisse) sont emballés de cellophane. Ils sont désinfectés toutes les heures.
- La fenêtre est ouverte autant que possible pour favoriser le renouvellement de l'air.
- Le port du masque est recommandé.

4. ZONE TECHNIQUE

4.1. Borne d'avionnage

- Un emballage cellophane entoure le clavier et est désinfecté toutes les heures.
- La souris est désinfectée toutes les heures.
- Un marquage au sol délimite les distances physiques devant le comptoir.
- Un flacon de gel hydroalcoolique est disponible sur le comptoir.

4.2. Bureau de piste

- Le port du masque ou d'une visière de protection est
 - Obligatoire à l'extérieur des bâtiments (proximité avec les pratiquants)
 - Recommandé à l'intérieur (PC avionnage dans le bureau dédié)
- Un Plexiglass est mis en place côté avionnage.
- 2 moniteurs maximum sont affectés à la gestion du bureau de piste. Une répartition des tâches entre les 2 moniteurs est définie.
- Il est demandé de favoriser l'utilisation de la radio (des radios) par une seule personne. Elles sont désinfectées entre chaque utilisateur.
- Une protection sur le micro est installée et la changée entre chaque utilisateur.
- Un emballage cellophane entoure le clavier et est désinfecté à chaque changement de personne.
- Le poste de travail et matériel est désinfecté régulièrement (radio Air-Sol, Binoculaires, clavier, souris...). A minima, 2 fois / jour ou à chaque changement de moniteur
- Les vérifications d'embarquement sont effectuées en priorité par les moniteurs du centre. Le vérificateur se lave les mains avant et après les vérifications.
- L'avionnage est fait en respectant les recommandations de la FFP, notamment concernant le taux de remplissage des avions.

4.3. Salle de pliage

- Les 3 portes d'accès sont maintenues ouvertes pendant toute la journée.
- Du gel hydro-alcoolique est disponible à chaque entrée.
- Un sens de circulation est matérialisé pour chaque entrée/sortie.
- Le sol de la salle de pliage est désinfecté sur la pause méridionale et le soir après la séance.
- Les surfaces en contact avec les mains (rampes d'escalier, poignées de portes, interrupteurs, ...) sont nettoyées plusieurs fois par jour.
- Des zones pour regrouper le matériel des pratiquants sont définies (casier ou zone marquée sur les tables). Ces espaces sont à nettoyer par l'utilisateur en fin de séjour.
- Une prédétermination de zones de pliage est mise en place.
- Si les agrès et ou le matériel de répétition au sol est utilisé, il doit être désinfecté après chaque utilisation.
- Des espaces de pliage à l'extérieur seront prévus pour les confirmés si besoin.
- Chaque pratiquant s'attribue un poids et un tapis lors de son premier pliage et le garde avec lui la durée du séjour. A son départ, il les restitue selon les consignes.

École de Parachutisme Midi-Pyrénées Bouloc

4.4. Salles de cours

- Le nombre de personne maximum est affiché dans chaque salle de cours et est défini en fonction de la surface, un espace de 4m² devant être respecté entre les sportifs.
- Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition dans chaque salle de cours.
- Un nettoyage quotidien est effectué par les utilisateurs.
- La salle de cours du Bas est utilisée pour :
 - La réalisation des briefings COVID à destination des adhérents,
 - La gestion et le stockage du matériel à décontaminer

4.5. Atelier

Le matériel du centre est stocké dans l'atelier fermé.

Seul les membres du personnel de l'école sont autorisés à y accéder pour l'attribution et la réintégration des parachutes de location.

4.6. Matériel

Le matériel perso ne doit pas faire l'objet de prêt ou d'échange.

4.6.1. Parachute du centre

- Le parachute est attribué pour la durée du séjour (avec fiche de pliage et lot d'élastiques).
- La récupération et réintégration est faite chaque jour en début et fin de séance auprès d'un membre de l'encadrement.
- En fin de séjour, le parachute est restitué à un moniteur en salle de cours du bas et stocké 48h minimum avant de pouvoir être affecté à un autre adhérent.

4.6.2. Alti et Casque

- Le petit matériel est prêté pour la durée du séjour en échange d'une pièce d'identité.
- Une charlotte est fournie avec chaque casque prêté.
- Les casques et altimètres à désinfecter sont déposés dans des bac identifiés.
- Ils sont ensuite désinfectés entre chaque nouvel utilisateur, y compris le système de fermeture des casques et de fixation pour les altimètres

4.6.3. Lunettes

- Sauf cas exceptionnel, pas de prêt de lunettes.
- Disponible à la vente auprès du secrétariat

4.6.4. Combinaison

- Sauf cas exceptionnel, le prêt de combinaison est limité aux élèves PAC et B2.

4.7. Maquette avion

La maquette avion est condamnée dans un premier temps.

Si elle est devait être utilisée, les principaux points de contact seraient désinfectés entre chaque répétition et l'ensemble en fin de journée.

École de Parachutisme Midi-Pyrénées Bouloc

4.8. Harnais (PDS)

Les principaux points de contact avec les mains des utilisateurs des harnais suspendus sont désinfectés entre chaque utilisation (poignées, système trois anneaux, etc.).

5. DEROULEMENT D'UN SAUT

5.1. Briefing/débriefing

Lors du briefing les gestes barrières sont appliqués :

- Lavage des mains avant et après les briefings et les débriefings
- A l'extérieur autant que possible
- Distanciation physique autant que possible
- Port du masque obligatoire.

5.2. Manipulation des avions

- Les personnes qui aident le pilote à entrer et sortir les avions doivent se laver / désinfecter les mains avant et après : un lavabo et du gel hydroalcoolique sont disponibles dans le hangar avion du Pilatus.
- Désinfection du groupe de démarrage après chaque utilisation.

5.3. Embarquement

- Le parachutiste se lave/désinfecte les mains avant le saut
- Le masque de protection est mis en place et ajusté avant l'embarquement
- Les phases d'embarquement s'effectuent en gardant les distances préconisées.
- Les vérifications sont effectuées par le Staff, si besoin supplémentaire, le vérificateur devra se laver les mains avant et après la vérification.
- L'accès à pied aux zones d'embarquement est privilégié.

5.4. Véhicule de piste

- En cas d'utilisation du véhicule de piste, le nombre de parachutistes transportés doit être limité avec port du masque obligatoire.
- Le véhicule de piste a les fenêtres ouvertes durant le stockage (en journée) et le roulage pour favoriser les courants d'air.

5.5. Pilote

- Le port du masque obligatoire pour le pilote.
- La fiche d'avionnage n'est pas transmise au pilote en version papier : les instructions sont données par radio.
- Du gel hydroalcoolique est à disposition du pilote dans l'avion.
- Le poste de pilotage est désinfecté entre chaque changement de pilote.
- Un casque radio différent est affecté à chaque pilote.

École de Parachutisme Midi-Pyrénées Bouloc

- Laver et/ou désinfecter l'ensemble de l'intérieur de la cellule et le poste de pilotage en fin de matinée et en fin de journée.

5.6. Montée

- Du gel hydroalcoolique est à disposition des parachutistes dans l'avion.
- Les parachutistes portent un masque de protection (aux normes AFNOR) durant toute la montée.
- Sauf contre-indication expresse du pilote, la porte de l'aéronef est entre-ouverte pour aérer la cellule.
- Quelques instants avant le largage, chaque parachutiste retire son masque et le range soigneusement sur lui après les dernières vérifications d'équipement. S'il a un casque intégral, il ferme la visière. Sinon, il ajuste la protection recouvrant nez et bouche.
- Les échanges verbaux entre le responsable avion et le pilote doivent se limiter aux consignes liées au largage et à la sécurité.

5.7. Durant le saut

Le casque intégral est à privilégier mais il n'est pas obligatoire.

Les parachutistes qui portent un casque « ouvert » doivent, à minima, porter une protection recouvrant la bouche et le nez. Elle doit être fermement maintenue et ne présenter aucune gêne pour le déroulement du saut (perte de vision, problème de respiration, etc.).

5.8. Après le saut

- Le masque de protection est remis avant de rejoindre le hangar.
- Le parachutiste se lave/désinfecte les mains avant et après pliage.

6. PRATIQUE DU TANDEM

6.1. Généralités

- Le moniteur doit prendre en charge l'élève tandem du début (hors formalités administratives) à la fin de la prestation pédagogique (briefing, saut, équipement et déséquipement du passager).
- La pratique « handi » n'est pas autorisée jusqu'à nouvel ordre car l'équipement et les manipulations engendrent de nombreux contacts incompatibles avec les mesures sanitaires actuelles.
- Les passagers doivent :
 - Remplir le questionnaire spécial COVID-19,
 - Accepter une prise de température (l'école de parachutisme doit demander au préalable si l'élève tandem l'accepte).

6.2. Équipement du moniteur

- Le moniteur doit être équipé d'une combinaison intégrale et d'un casque intégral.
- Les moniteurs qui n'ont jamais effectué de saut en tandem avec un casque intégral doivent faire au moins deux sauts d'accoutumance. C'est-à-dire un saut avec parachute individuel et un saut en tandem avec un passager titulaire au minimum du BPA. À l'issue de l'essai, les moniteurs qui ne

École de Parachutisme Midi-Pyrénées Bouloc

sont pas à l'aise avec ce type de casque doivent renoncer au saut en tandem tant que les mesures barrières sont nécessaires.

- Pour la partie en chute et sous voile, le port d'une protection qui recouvre le nez et la bouche peuvent être les tours de cou habituellement utilisés ou tout équipement similaire.

6.3. Équipement de l'élève tandem

- Le passager effectue le saut avec ses propres vêtements.
- Les lunettes de chute prêtées au passager doivent être lavées, désinfectées et séchées (y compris l'élastique de maintien) pour une nouvelle utilisation.
- Le passager doit porter un masque pendant toute la durée de sa présence sur l'école de parachutisme ainsi que pendant la montée en avion. Il doit être retiré pour le saut (chute libre).
- Pendant la chute, il peut porter une protection (type tour de cou par ex.) à la place du masque. Elle doit recouvrir la bouche et le nez et ne doit pas présenter de risque de gêne pour la respiration. Ce tour de cou doit être lavé à 60° avant une nouvelle utilisation.

6.4. Harnais passager

- L'élève tandem et le moniteur tandem doivent se laver les mains avant de mettre le harnais tandem.
- Après le saut, seul le moniteur déséquipe l'élève tandem.
- Désinfecter après chaque utilisation, ne pas utiliser sur le harnais de produits non autorisés par les constructeurs.

6.5. Dans l'avion

Les règles précisées plus haut sur la montée durant le déroulement d'un saut sont appliquées.

Le passager tandem effectue les mêmes manipulations (masque, tour de cou) que les parachutistes. Des essais doivent être effectués en amont, au sol, par le passager.

Attention : avant que le passager enlève son masque, le moniteur doit avoir la bouche et le nez protégés et la visière du casque intégral fermée.

6.6. Sous voile

- Le moniteur peut ouvrir sa visière dès lors que sa bouche et son nez sont protégés.
- Lors de l'apprentissage du pilotage de la voile et lors de la manœuvre de l'arrondi, seul le moniteur tient les commandes de manœuvre en main.

6.7. Après le posé

- Le passager et le moniteur remettent un masque.
- Seul le moniteur peut déséquiper le passager.

6.8. Pliage du tandem

- Le parachute Tandem est plié par le staff, à l'extérieur avec un masque aux normes AFNOR.
- Le plieur se lave/désinfecte les mains avant et après pliage.

7. AVIONS

7.1. Désinfection de la cabine de l'avion

Après sa visite prévol, le pilote prenant ses fonctions nettoie du cockpit de l'avion largueur, avec un soin particulier au manche, poignées des commandes, le tableau de bord (les boutons de sélection fréquence, altimètre, etc.), le trim et les commandes à main, le tableau de bord et les instruments de vol, les pédales du palonnier, boucles de fermeture de parachute à l'aide de lingettes virucides.

Les écrans, fenêtres et pare-brise d'aéronef sont nettoyés avec de l'isopropanol (alcool isopropylique).

Les parties métalliques du parachute de sauvetage pilote sont nettoyées avec les lingettes virucide en prenant soin de ne pas toucher le textile.

7.2. Désinfection de l'avion

Après la séance matinale et après la séance de l'après-midi, le pilote laisse l'avion aéré suffisamment longtemps pour assurer un échange d'air complet avant d'effectuer la procédure de nettoyage/désinfection.

Avant de monter dans l'avion pour nettoyage, le personnel doit porter un équipement de protection individuel tel que des gants, des masques, des vêtements et des lunettes de protection afin de ne pas être soumis à du désinfectant sur la peau, les yeux ou la bouche.

L'avion est désinfecté comme suit avec des lingettes virucides :

- Les boucles d'accrochage de ceintures, les poignées, les barres de maintien, l'encadrement de porte,
- Le plancher, les armatures des banquettes, les parties plastiques des hublots et leur environnement,
- Tous les points de contact possible autres que les écrans d'affichage
- Le hauban, le marchepied et les zones qui ont subies les poussées pour sortir ou rentrer l'avion.
- La poignée de porte pilote et de la porte de largage.

7.3. Fin du nettoyage

Lorsque le nettoyage et la désinfection sont terminés, l'équipement de protection est soigneusement retiré en procédant ainsi :

- Désinfecter les gants avant de les retirer ;
- Retirer les gants ;
- Désinfecter des mains après le retrait des gants ;
- Retirer la combinaison de protection ;
- Désinfecter des mains ;
- Retirer le masque facial et les lunettes ;
- Nettoyer les mains et les autres parties du corps qui peuvent avoir été exposées à des contaminants avec du savon et de l'eau ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool
- Éviter de toucher le visage avec des mains gantées ou non lavées.

8. HEBERGEMENT / RESTAURATION / DIVERTISSEMENT

8.1. Logement

- Les personnes sont logées dans le respect de la réglementation de l'ARS. Les places attribuées par le personnel de l'EPMP garantissent cela et doivent être respectées.
- Le camping est ouvert et permet à chaque personne de venir avec son matériel de camping pour se loger dans le respect des règles de distanciation physique.
- Les logements salariés ou personnels restent à disposition de leurs propriétaires / utilisateurs annuels.
- Un nettoyage du logement est effectué à chaque départ suivant le plan de nettoyage dédié : une affiche est présente dans chaque bungalow et chambre.

8.2. Sanitaires

- Un fléchage au sol indique le sens de circulation pour accéder aux sanitaires.
- Les portes qui le peuvent (tout en garantissant l'intimité) restent ouverte afin d'éviter la manipulation de celles-ci et de favoriser les courants d'air.
- Du produit est mis à disposition des utilisateurs afin qu'ils désinfectent les douches après leur passage. La procédure y est affichée.
- Du produit est mis à disposition des utilisateurs afin qu'ils désinfectent les WC avant et après leur passage. La procédure y est affichée.
- Chaque lavabo est équipé de savon liquide et de papier essui main jetable.
- Les sanitaires sont nettoyés en respectant la fréquence de nettoyage réglementaire, selon le plan de nettoyage.
- Le personnel d'entretien est équipé de gants de ménage et de vêtements de protection.

8.3. Restaurant

- Les inscriptions pour le repas doivent se faire en amont verbalement
- Les chaises sont disposées en quinconces afin de garantir un espacement des personnes
- Les plateaux avec couverts sont préparés à l'avance afin d'éviter la manipulation des couverts
- Les repas sont proposés dans des contenants ou emballages fermés
- Les plateaux sont disposés à un espace dédié à l'extérieur par les utilisateurs. Le personnel les vide, nettoie, range et désinfecte l'emplacement qui peut être ainsi proposé à une nouvelle personne.
- Le restaurant est aéré autant que possible pour favoriser le renouvellement de l'air.

8.4. Bar

- Le distributeur à glaces est manipulé par le barman qui se lave les mains avant et après utilisation.
- L'accès au bar se fait de manière individuelle. L'encaissement se fait sans contact. Quand le client est servi, il quitte l'espace comptoir.
- Le service se fait au comptoir extérieur uniquement.
- Le distributeur de glaçons est mis hors d'utilisation.

École de Parachutisme Midi-Pyrénées Bouloc

8.5. Terrasse

- Les gestes barrières et de distance physique sont respectés
- Les chaises sont disposées en quinconce
- Les utilisateurs désinfectent leur place avec une lingette virucide avant leur départ

8.6. Mezzanine

- L'espace "remise en forme" est interdit au public (affiche le précisant)
- Chaque personne du staff désinfecte après chaque utilisation avec les produits de désinfection à disposition

8.7. Salle télé

- La salle télé est ouverte en journée, avec une capacité de 8 personnes max à l'intérieur.
- Le port du masque est obligatoire.
- L'aération y est favorisée autant que possible.
- Elle est fermée le soir.

8.8. Piscine

- 10 personnes max dans l'enceinte de la piscine
- L'utilisation de la piscine doit être dynamique : interdiction d'y rester assis ou allongé.

9. GESTION D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

Afin de s'adapter aux mesures Covid-19 :

- Du gel hydroalcoolique et des masques sont ajoutés au kit de secours
- Le masque est porté par la personne qui porte secours